

UNIVERSITÉ DE HAUTE ALSACE
Faculté des Sciences et Techniques

LIVRET DE L'ÉTUDIANT

Master 1ère année

SCIENCES & GENIE DES MATERIAUX

Année 2020 - 2021



Sommaire

Table des matières

1. L'UFR Sciences et Techniques.....	3
2. Le campus.....	4
2.1. Le plan.....	4
2.2. Localisation des salles d'enseignement.....	5
3. Scolarité.....	6
3.1. Service de scolarité.....	6
3.2. Inscriptions.....	6
3.3. Validation d'U.E.....	7
3.4. Boite mail UHA.....	7
3.5. Le calendrier universitaire.....	8
3.6. Les emplois du temps.....	9
3.7. L'accueil des personnes en situation de handicap.....	10
3.8. Les sportifs de haut niveau.....	11
3.9. Les étudiants salariés.....	11
3.10. Les étudiants boursiers.....	12
3.11. Etudiants Campus France.....	13
3.12. Lexique des abréviations universitaires.....	13
4. Les modalités de contrôle des connaissances – MCC.....	14
5. Informations importantes.....	16
5.1. Plagiat : (concerne TOUT travail rendu par l'étudiant).....	16
5.2. Examens :.....	16
5.3. Vie de l'établissement.....	16

1. L'UFR Sciences et Techniques

L'Unité de Formation et de Recherche (UFR) Sciences et Techniques, aussi appelée Faculté des Sciences et des Techniques, a été créée en 1958. Elle est située sur le campus Illberg à Mulhouse.

Elle a pour missions :

- la formation initiale et continue de haut niveau scientifique
- la formation par alternance (niveau Master)
- la recherche scientifique et technologique, ainsi que la valorisation de ses résultats
- la diffusion de la culture et de l'information scientifique et technique
- la coopération internationale

Direction : L'UFR Sciences et Techniques est dirigée par un Directeur:

Directeur : M. Mickaël DERIVAZ (mickael.derivaz@uha.fr)

Secrétariat de direction : Mme Céline LUTZ (tel. 03 89 33 62 00)

2. Le campus

2.1. Le plan



Plan Campus Illberg UHA

- (A) Gymnase Universitaire
- (B) Maison de l'Université - Présidence
- (C) Chantier Learning Center
- (D) EPS - European Physical Society
- (E) FST - Faculté des Sciences et Techniques
CLAM - Certification et Langues par Apprentissage Multimédia
- (F) Amphithéâtres :
Pierre Weiss - Paul Schutzenberger - Jacques Hadamard
- (G) SCD - Service Commun de Documentation (BU Illberg)
- (H) FLSH - Faculté des Lettres, Langues et Sciences Humaines
- (I) ENSISA Lumière - École Nationale Supérieure
d'Ingénieurs Sud-Alsace
- (J) Résidences universitaires
- (K) FST - Faculté des Sciences et Techniques
SERFA - Service de Formation pour Adultes
- (L) IS2M - Institut de Science des Matériaux de Mulhouse
- (M) ENSISA Werner - École Nationale Supérieure
d'Ingénieurs Sud-Alsace
- (N) Restaurant universitaire - Cybercafé
- (O) IRJBD - Institut de Recherche Jean-Baptiste Donnet
(COB, GRE, IS2M et LPIM)
- (P) ENSCMu - École Nationale Supérieure de Chimie de Mulhouse
Nef des sciences
- (Q) Maison de l'Étudiant
BVE - CFAU - CLOUS - Écoles Doctorales - LAMIE - Médecine -
Mission Handicap - Relations Internationales - Scolarité -
SIO/BAIPS - SUAC
- (R) Résidences universitaires

Accès Transport :

- | | |
|-----------------------------|-------------------------|
| P Parking Libre | P Parking Tram |
| P Parking Personnels | vb Vélocité |
| Bus | Tram |
| 17 Gifop | tram 2 Illberg |
| 51 Université | + Défibrillateur |

Campus Illberg - 2 rue des Frères Lumière 68093 Mulhouse



FST n°18
Bâtiment K

2.2. Localisation des salles d'enseignement

Bâtiment	Salle	Localisation
FST 18 rue F.Lumière Bâtiment K	<p><u>Amphithéâtres :</u></p> <p>ILL_K_AMPHI A ILL_K_AMPHI TAGLANG ILL_K_AMPHI GB (Gaston Berger)</p> <p><u>Salles de COURS ou TD :</u></p> <p>ILL_K_001 à 007 ILL_K_100 à 109</p> <p><u>Salles TP :</u></p> <p>ILL_K_TP CHIMIE PHYS ILL_K_TP CHIMIE MINE ILL_K_TP CHIMIE ORGA ILL_K_TP PHYS 1 ILL_K_TP PHYS 2 ILL_K_TP EEA</p> <p><u>Salles informatique :</u></p> <p>ILL_K_008 ETUDIANTS (info en libre service 12 postes) ILL_K_107 INFO ILL_K_109 INFO</p>	<p>rez de chaussée rez de chaussée 1^{er} étage</p> <p>rez de chaussée 1^{er} étage</p> <p>1^{er} étage 1^{er} étage 1^{er} étage rez de chaussée rez de chaussée rez de chaussée</p> <p>rez de chaussée 1^{er} étage 1^{er} étage 1^{er} étage</p>
FST 6 rue F.Lumière Bâtiment E	ILL_E_LABO LANGUES ILL_E_A et B ILL_E_S01 à S04	1 ^{er} étage 1 ^{er} étage rez de chaussée
FST 6 rue F.Lumière Bâtiment F	ILL_F_1 à 4	1 ^{er} étage
ENSISA Lumière Bâtiment I	<p><u>Salles informatique :</u></p> <p>ILL_I_E37 (42 postes) ILL_I_E39 (27 postes)</p>	2 ^{ème} étage

3. Scolarité

3.1. Service de scolarité

Responsable de la Mention Sciences & Génie des Matériaux :

M. Dominique BERLING, dominique.berling@uha.fr

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA SCOLARITE :

du LUNDI au VENDREDI de 7 h 45 à 12 h 30 - Fermé les après-midis.

Responsable de la scolarité Master 1 SGM FMFS :

Mme Sylvie MUNCH. sylvie.munch@uha.fr, 03 89 33 62 05

Horaires : lundi, mardi, jeudi, vendredi de 8 h 30 à 12 h 30.

Mme Munch est votre personne référente en Master 1 SGM FMFS pour la remise de vos justificatifs d'absence ou de tout autre renseignement concernant votre scolarité.

Retrouvez les informations détaillées concernant la Faculté des Sciences et Techniques sur le site internet : <http://www.fst.uha.fr>

3.2. Inscriptions

Deux inscriptions obligatoires

Inscription administrative : vous permet d'obtenir votre statut étudiant, votre carte "mon pass campus", l'accès à la B.U., aux services du CROUS, aux activités culturelles et sportives,... Cette inscription s'effectue uniquement en ligne sur www.uha.fr avant le **30 septembre 2020** au plus tard.

Les étudiants qui n'ont pas pu finaliser leur inscription administrative avant la rentrée sont autorisés à suivre les enseignements hormis les TP. Le non-paiement des frais de scolarité entraîne l'impossibilité de suivre les TP (pas de couverture en cas d'accident).

Inscription pédagogique : elle complète l'inscription administrative. Elle s'effectue à la scolarité de la FST à l'aide de la fiche pédagogique remise le jour de la rentrée. Les redoublants mettront à jour la fiche de l'an passé.

Ne ratez pas cette étape indispensable pour l'enregistrement de vos résultats.

Pensez à communiquer à la scolarité tout changement dans les renseignements fournis (adresse, numéro de téléphone,...) intervenant au cours de l'année universitaire.

Sans inscription pédagogique, l'étudiant(e) n'est pas autorisé(e) à se présenter aux épreuves d'examens et l'étudiant boursier devra rembourser les sommes déjà perçues.

3.3. Validation d'U.E.

Les étudiants ayant acquis une ou plusieurs UE similaires à celles du M1 SGM dans une autre université peuvent demander par écrit la validation de ces notes auprès du responsable de leur filière **avant le 25 septembre 2020**.

3.4. Boite mail UHA

Attention : durant l'année des informations diverses vous seront envoyées sur votre boite mail UHA. **Vous devez impérativement consulter votre boite mail UHA tous les jours.**

3.5. Le calendrier universitaire

Master 1ère année SGM

Août		Septembre		Octobre		Novembre		Décembre		Janvier	
1 S		1 M		1 J		1 D	Toussaint	1 M		1 V	Jour de l'an
2 D		2 M		2 V		2 L		2 M		2 S	
3 L		3 J		3 S		3 M		3 J		3 D	
4 M		4 V		4 D		4 M		4 V		4 L	Début sem2
5 M		5 S		5 L		5 J		5 S		5 M	Stage de
6 J		6 D		6 M		6 V		6 D		6 M	8 à 12 semaines
7 V		7 L		7 M		7 S		7 L		7 J	
8 S		8 M		8 J		8 D		8 M		8 V	
9 D		9 M		9 V		9 L		9 M		9 S	
10 L		10 J		10 S		10 M		10 J		10 D	
11 M		11 V		11 D		11 M	Armistice 1918	11 V		11 L	
12 M		12 S		12 L		12 J		12 S		12 M	
13 J		13 D		13 M		13 V		13 D		13 M	
14 V		14 L		14 M		14 S		14 L		14 J	
15 S		15 M	Reentrée 10h00	15 J		15 D		15 M		15 V	
16 D		16 M		16 V		16 L		16 M		16 S	
17 L		17 J		17 S		17 M		17 J		17 D	
18 M		18 V		18 D		18 M		18 V	Fin Sem 1	18 L	
19 M		19 S		19 L		19 J		19 S		19 M	
20 J		20 D		20 M		20 V		20 D		20 M	
21 V		21 L		21 M		21 S		21 L		21 J	
22 S		22 M		22 J		22 D		22 M		22 V	
23 D		23 M		23 V		23 L		23 M		23 S	
24 L		24 J		24 S		24 M		24 J		24 D	
25 M		25 V		25 D		25 M		25 V	Vacances de Noël	25 L	
26 M		26 S		26 L		26 J		26 S		26 M	
27 J		27 D		27 M	Vacances d'Automne	27 V		27 D		27 M	
28 V		28 L		28 M		28 S		28 L		28 J	
29 S		29 M		29 J		29 D		29 M		29 V	
30 D		30 M		30 V		30 L		30 M		30 S	
31 L				31 S				31 J		31 D	
Février		Mars		Avril		Mai		Juin		Juillet	
1 L		1 L		1 J		1 S	Fête du travail	1 M		1 J	Jury Sem 2
2 M		2 M		2 V	Vendredi Saint	2 D		2 M		2 V	+ comp+diplôme
3 M		3 M		3 S		3 L		3 J		3 S	
4 J		4 J		4 D	Pâques	4 M		4 V		4 D	
5 V	Jury Sem 1	5 V		5 L	Lundi de Pâques	5 M		5 S		5 L	
6 S		6 S		6 M		6 J		6 D		6 M	
7 D		7 D		7 M		7 V		7 L		7 M	
8 L		8 L		8 J		8 S	Armistice 1945	8 M		8 J	
9 M		9 M		9 V		9 D		9 M		9 V	
10 M		10 M		10 S		10 L		10 J		10 S	
11 J		11 J		11 D		11 M		11 V		11 D	
12 V		12 V		12 L		12 M		12 S		12 L	
13 S		13 S		13 M		13 J	Ascension	13 D		13 M	
14 D		14 D		14 M		14 V		14 L		14 M	Fête nationale
15 L		15 L		15 J		15 S		15 M		15 J	
16 M		16 M		16 V		16 D		16 M		16 V	
17 M		17 M		17 S		17 L		17 J		17 S	
18 J		18 J		18 D		18 M		18 V		18 D	
19 V		19 V		19 L		19 M		19 S		19 L	
20 S		20 S		20 M		20 J		20 D		20 M	
21 D		21 D		21 M		21 V		21 L		21 M	
22 L		22 L		22 J	Soutenances stages	22 S		22 M		22 J	
23 M		23 M		23 V		23 D		23 M		23 V	
24 M		24 M		24 S		24 L	L.Pentecôte	24 J		24 S	
25 J		25 J		25 D		25 M		25 V	Fin Sem 2	25 D	
26 V		26 V		26 L	Vacances de printemps	26 M		26 S		26 L	
27 S		27 S		27 M		27 J		27 D		27 M	
28 D		28 D		28 M		28 V		28 L		28 M	
		29 L	Reprise des cours du semestre 2	29 J		29 S		29 M		29 J	
		30 M		30 V		30 D		30 M		30 V	
		31 M				31 L				31 S	

3.6. Les emplois du temps

Consultation :

Les emplois du temps sont accessibles via www.emploisdutemps.uha.fr où ils sont mis à jour quotidiennement. La connexion s'effectue à l'aide de votre adresse mail et identifiant UHA.



Dans "Liste de Ressources" (colonne de gauche), développer le dossier "Groupes d'étudiants" en cliquant sur la flèche, puis développer le dossier "FST" en cliquant sur la flèche, puis développer le dossier "MASTER 1". Cliquer sur votre filière :

Recherche	FR	S33 - lun. 16 septembre 2019				
		Lundi 16/09/2019	Mardi 17/09/2019	Mercredi 18/09/2019	Jeudi 19/09/2019	Vendredi 20/09/2019
LISTE DES RESSOURCES						
<ul style="list-style-type: none"> Groupes d'étudiants <ul style="list-style-type: none"> ENSCMU ENSISA FLSH FMA FSEJ FST LICENCE 1 LICENCE 2 LICENCE 3 MASTER 1 <ul style="list-style-type: none"> M1 CHIMIE M1 EEA M1 IM M1 MATHÉMATIQUES M1 MIAGE FA M1 MIAGE FI M1 RE M1 SGM MASTER 2 IUTC IUTM Enseignants Salles Equipements Etudiants Categorie6 Categorie7 Categorie8 						
OPTIONS						
		Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
		<p>< S34 - lun. 19 août 2019 S35 - lun. 26 août 2019 S36 - lun. 02 septembre 2019 S37 - lun. 09 septembre 2019 S38 - lun. 16 septembre 2019 S39 - lun. 23 septembre 2019 S40 - lun. 30 septembre 2019 S41 - lun. 07 octobre 2019 S42 - lun. 14 octobre 2019 S43 - lun. 21 octobre 2019</p>				

Votre emploi du temps sera affiché :

Parallèlement au site, des informations régulières ou occasionnelles : annulations de cours, modifications d'horaires ou de salles, absences d'enseignants... peuvent vous être envoyées sur votre boîte mail.

3.7. L'accueil des personnes en situation de handicap

L'Université de Mulhouse a mis en place des aménagements spécifiques pour les personnes en situation de handicap.

La "mission Handicap" oriente l'étudiant(e) vers les services compétents pour organiser les aménagements spécifiques à sa scolarité : aménagements des examens et de scolarité (sur préconisation du médecin du Service Universitaire de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé (SUMPPS)), dispositifs spécifiques (tiers-temps, secrétaires d'examens, surveillance, matériel adapté...). Contactez la Mission Handicap dès la rentrée.

Contact : Mission handicap, Maison de l'étudiant (bâtiment Q)
1, rue Alfred Werner. 68093 Mulhouse Cedex
tel : 03 89 33 62 17
mail : accueilhandicap@uha.fr

Les dispositions du tiers-temps sont appliquées après avis favorable du service universitaire de médecine préventive.

Qui est concerné :

- les personnes ayant des troubles divers reconnus : auditif, visuel, moteur, psychique, maladie invalidante, dyslexie, difficultés sociales,...
- les situations temporaires : maladie subite, accident, hospitalisation, fracture,...
- des difficultés qui n'apparaissent que maintenant et pour lesquelles vous vous posez des questions.

Les étudiants susceptibles de bénéficier d'un tiers-temps sont priés de se signaler à la scolarité dès la première semaine de rentrée.

3.8. Les sportifs de haut niveau

La Faculté des Sciences et Techniques encourage les étudiants qui souhaitent mener de front leurs études et les compétitions sportives de haut niveau. Ainsi, des dispositions particulières (aménagement du calendrier, sessions spéciales d'examens, cours de soutien etc.) sont prévues pour les étudiants ayant le statut de sportifs de haut niveau.

Le statut de "sportif de haut niveau" est apprécié par une commission universitaire, après examen du dossier sportif à déposer auprès du **Service Universitaire des Activités Physiques Sportives** (SUAPSA), au gymnase (bât. A) dès le 1^{er} mois de la rentrée.

Responsable : Xavier Demuth

3 rue des Frères Lumière

68 093 Mulhouse Cedex

Téléphone : +33 (0)3 89 33 66 92

Fax : +33 (0)3 89 33 66 95

Courriel : [suaps\(at\)uha.fr](mailto:suaps(at)uha.fr)

Internet : <http://www.uha.fr/vie-des-campus/les-services/sport/index.html>

Le responsable pédagogique de la filière est chargé d'organiser la mise en place de ces dispositions, en relation avec les équipes pédagogiques.

Pour en savoir plus : <http://www.uha.fr/vie-des-campus/les-services/sport/sport-de-haut-niveau>

3.9. Les étudiants salariés

Les étudiants qui travaillent durant certaines heures de cours et qui souhaitent bénéficier d'un régime "salarié" doivent se signaler à la scolarité de la FST **dès les premières semaines de la rentrée.**

Pour être en règle, ils devront compléter un formulaire de dispense de cours disponible à la scolarité de la FST (même si cela a déjà été signalé lors de l'inscription administrative) et **fournir une copie du contrat de travail.**

3.10. Les étudiants boursiers

Conditions d'assiduité aux cours et de présence aux examens :

En application des dispositions du décret n° 51-445 du 16 avril 1951, **l'étudiant bénéficiaire d'une bourse doit être inscrit et assidu aux cours, travaux pratiques ou dirigés** et réaliser les stages obligatoires intégrés à la formation. Il doit être inscrit correctement (**inscription administrative et inscription pédagogique**).

En ce qui concerne la présence aux examens, le candidat titulaire d'une bourse d'enseignement supérieur sur critères sociaux doit se présenter aux examens correspondant à ses études, **sans exception**.

ATTENTION : Le non-respect de l'une des obligations précitées entraîne le **versement des sommes indûment perçues**.

Contrôles et sanctions

Les contrôles afférents à l'assiduité aux cours, TD, TP et à la présence **aux examens** sont conduits sous la responsabilité des présidents d'université, des directeurs d'école et des chefs d'établissement.

Ceux-ci doivent apporter toute leur coopération en fournissant aux services du CROUS les documents ou fichiers relatifs à l'assiduité des étudiants et à leur présence aux examens, accompagnés des justificatifs d'absence. À défaut, le CROUS peut les demander directement à l'étudiant.

Dans le cas où ces pièces ne sont pas transmises par l'étudiant dans les délais fixés (= **sous huitaine**), le CROUS se réserve le droit de **suspendre le versement de la bourse**. Cette suspension est également opérée lorsque l'étudiant ne se présente pas aux examens qui se déroulent à la fin des semestres.

Si, à la suite d'une relance du CROUS, les justificatifs ne sont toujours pas fournis, une procédure d'émission d'un ordre de reversement d'une partie ou de la totalité de la bourse est mise en œuvre.

Lorsqu'un étudiant boursier **doit interrompre ses études** au cours de l'année universitaire **pour des raisons médicales graves** (traitement médical, hospitalisation), il est tenu d'en informer le service de scolarité de la FST et de **transmettre toutes pièces justificatives nécessaires dans les délais**.

RAPPEL IMPORTANT : les justificatifs doivent être remis à la scolarité de la FST **au plus tard huit jours après la date d'émission**, sinon, ils ne seront plus pris en compte.

3.11. Etudiants Campus France

Recommandations médicales importantes

Dans le cadre de votre inscription à l'Université, la visite médicale est une étape importante et obligatoire. C'est pourquoi vous devez, une fois que vous aurez pris connaissance de votre emploi du temps :

1. Dans les deux mois qui suivent votre arrivée sur le territoire français, prendre rendez-vous auprès du service de Santé Universitaire pour une visite médicale de prévention.
2. Effectuer une radio des poumons : pour cela, un bon de radiographie vous sera remis lors de votre visite médicale au SUMPPS. La visite médicale et la radiographie sont gratuites.

Contact du service auquel il faut vous adresser si vous êtes étudiant(e) à Mulhouse :

Service Universitaire de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé

1 rue Alfred Werner

68093 Mulhouse

Maison de l'étudiant, 1^{er} étage

téléphone : 03 89 33 64 47

mail : sumpps@uha.fr

Nous vous rappelons que vous devez aussi vous inscrire à la Sécurité Sociale. Cette démarche est obligatoire, elle doit être effectuée après le paiement de la Contribution Vie étudiante et de Campus (CVEC) et après votre inscription à l'université.

3.12. Lexique des abréviations universitaires

ECTS : European Credit Transfert System

Un semestre est validé lorsque l'étudiant a obtenu 30 ECTS, soit par acquisition des crédits de chaque UE du semestre, soit par application des règles de compensation entre les UE constitutives du parcours suivi .

UE : Unité d'Enseignement

ECUE : Elément Constitutif d'UE

Coef : coefficient affecté à la note de l'UE pour le calcul de la moyenne du semestre.

MCC : Modalités de Contrôle des Connaissances

ContrôleTD : notes obtenues lors des épreuves effectuées lors des travaux dirigés en groupe

EC1 : Examen Commun n°1

EC2 : Examen commun n°2, etc...

4. Les modalités de contrôle des connaissances – MCC

DOMAINE	SCIENTES ET TECHNOLOGIE, SANTE
CHAMP	SCIENTES ET DEVELOPPEMENT DURABLE (FST) / Sciences, Technologies et Santé (UNISTRA)
Intitulé	Master SCIENTES ET GENIE DES MATERIAUX (SGM)

A COMPTER DE SEPTEMBRE 2020
(Approuvées par le Conseil de la FST du 4/7/2020 et par le CFVU du 09/07/2020)

Fiche semestre 1 (contenu pédagogique commun Unistra)

PAS DE NOTE PLANCHER

Code UE ou ECUE	Intitulé précis de l'UE / ECUE	Mutualisation	Type de contrôle et durée		Coeff.	ECTS UE/ECUE	Heures CM	Heures TD	Heures TP	Heures Projet	
			Session unique								
14FUIOM1	UE IDENTIFICATION, COMPREHENSION ET CARACTERISATION DE \$ MATERIAUX				3	9					
14FP0A1	ECUE Classes de matériaux				1						
14FP0L1	- Polymères		EC	Scrit 1h	2		10				
14FP0M1	- Métaux		EC	Scrit 1h	1		4				
14FP0Z1	- Oxydes - Céramiques		EC	Scrit 1h	2		10				
14FP0OM1	ECUE Compréhension de la matière				1						
14FP0O1	- Cristallographie	ZA ENSCMU	EC	Scrit 2h	1		12				
14FP3Y1	- Symétrie et Propriété des matériaux		EC	Scrit 2h	1		12				
14FP0AR1	ECUE Caractérisation des matériaux				1						
14FP0AP1	- Caractérisation des polymères		EC	Scrit 1h	1		8				
14FP0V1	- Techniques de microscope		EC	Scrit 1h	1		8				
14FP7H1	- Techniques de photochimie		EC	Scrit 1h	1		8				
14FUPRM1	UE PROPRIÉTÉS DE \$ MATERIAUX Propriétés optiques, électroniques, magnétiques, mécaniques et dynamiques des matériaux				2	6	32	16			
14FUPMT1	UE PROJET MATERIAUX & TRAVAUX PRATIQUES				1	3					
14F7PM1	ECUE TP en Laboratoire de recherche		CR	de TP-grés. Oral	4				40		
14FP7P1	ECUE Projet encadré : Elaboration & Caractérisation de matériaux			Rapport, Projet-présentation	1			8		20	
14FP0D1	ECUE Méthode de modélisation - simulation		EC	Scrit 1h	1		6		8		
14FP0H1	UE Obligatoires à Choix (4 choix sur 7 = 12 ECTS)										
14FUTHE1	UE THERMODYNAMIQUE STATISTIQUE Thermodynamique - Chimie Physique Statistique		EC	Scrit 2h	1	3	22	12			
14FUMEQ1	UE MECANIQUE QUANTIQUE				1	3					
14FPMEQ1	ECUE Mécanique quantique		EC	Scrit 2h	2		16	6			
14FP3P1	ECUE Spectroscopie moléculaire		EC	Scrit 2h	1		6	6			
14FUNAN1	UE NANOMATERIAUX		EC	Scrit 2h	1	3	20	8			
14FUMPC1	UE MATERIAUX POLYMERES ET COMPOSITES				1	3					
14FPMP1	ECUE Matériaux Polymères et Composites		EC	Scrit 1h30	2		14	6			
14FP0C1	ECUE Mise en forme des polymères et composites		EC	Scrit 30 min	1		6	2			
14FUORG1	UE CHIMIE ORGANIQUE SUPRAMOLECULAIRE	M1 CH (12h)	EC	Scrit 2h	1	3	20	8			
14FUINO1	UE CHIMIE INORGANIQUE ET DE COORDINATION		EC	Scrit 2h	1	3	20	8			
14FUMA1	UE MATERIAUX ADAPTATIFS, INNOVANT ET INTELLIGENTS				1	3					
14FPMA1	ECUE Matériaux Innovants		EC	Scrit 1h	2		14	6			
14FPMAA1	ECUE Matériaux adaptatifs		EC	Scrit 1h	1		6	2			
Total SEMESTRE 1							30	174	56	48	20

CCF : Contrôle Commun Final

DOMAINE	SCIENCES ET TECHNOLOGIE, SANTE
CHAMP	SCIENCES ET DEVELOPPEMENT DURABLE (FST) / Sciences, Technologies et Santé (UNISTRA)
Intitulé	Master SCIENCES ET GENIE DES MATERIAUX (SGM)

A COMPTER DE SEPTEMBRE 2020
(Approuvées par le Conseil de la FST du 4/7/2020 et par la CFVU du 09/07/2020)

Fiche semestre 2 (contenu pédagogique en partie commun Unistra)

PAS DE NOTE PLANCHER

Code UE ou EUE	Intitulé précis de l'UE / EUE	Mutualisation	Type de contrôle et durée		Coeff.	ECTS UE/EUE	Heures CM	Heures TD	Heures TP	Heures Projet	Durée totale
			Session unique								
14FUMAC2	UE CHIMIE MACROMOLECULAIRE ET DE \$ MATERIAUX				1	3					24
14FCH02	ECUE Chimie sol-gel		EC écrit 1h		1		12				
14FCHM2	ECUE Chimie des matériaux hybrides		EC écrit 1h		1		12				
14FUMET2	UE METHODOLOGIE ET \$TRATEGIE EXPERIMENTALE TRAVAUX PRATIQUES				1	3					90
14FPTM2	ECUE TP Elaboration et caractérisation de matériaux		CR de TP+Projet		1			48	20		
14FPTM2	ECUE Stratégie expérimentale		EC écrit 2h		1		12	10			
14FUANG2	UE ANGLAIS		Contrôle TD		1	3		28			28
14FUSTA2	UE \$TAGE		Rapport de stage	1	3	9					
	Stage en laboratoire ou en entreprise de 8 à 16 semaines		Présentation orale	1							
14FUVAL2	UE METHODOLOGIE & VALORISATION \$TAGE				1	3					80
14FVAL2	ECUE Méthodologie bibliographique	16h SCD/UHA	Selon modalités SCD/SIO		1		20		10		
14FVAL2	ECUE Préparation, Valorisation de stage	16h SIO/UHA	Selon modalités SCD/SIO		2		6	24		20	
14FCHK2	UE Obligatoires à Choix (3 choix sur 4 = 9 ECTS)										
14FUFOR2	UE INTRODUCTION A LA FORMULATION		EC écrit 2h		1	3	26				26
14FUMAT2	UE MATERIAUX A GRANDE \$URFACE		EC écrit 2h		1	3	26				26
14FUPNA2	UE PHOTOMATERIAUX & NANO \$STRUCTURES				1	3					26
14FPHD2	ECUE Photomatériaux		EC écrit 1h		1		14				
14FPIAN2	ECUE Nanosstructures		EC écrit 1h		1		12				
14FUBIO2	UE ELEMENTS DE BIOLOGIE & TOXICOLOGIE		EC écrit 2h		1	3	26				26
Total SEMESTRE 2						30	120	82	48	50	300 + stage
	UE Facultative pour 3 ECTS Supplémentaires										
14FUPRO2	UE Projet R&D (en labo sur projet avec un industriel)		Présentation orale		1	3		12		50	62

5. Informations importantes

5.1. Plagiat : (concerne **TOUT** travail rendu par l'étudiant)

Dans le règlement des examens validé par la CFVU du 2 octobre 2014, le plagiat est assimilé à une fraude. Cette information est présentée à chaque étudiant de l'Université de Haute Alsace susceptible de rédiger un document long de type thèse, mémoire ou rapport de stage.

Le plagiat consiste à reproduire un texte, une partie d'un texte, des données ou des images, toute production (texte ou image), ou à paraphraser un texte sans indiquer la provenance ou l'auteur.

Le plagiat enfreint les règles de la déontologie universitaire et il constitue une fraude. Le plagiat constitue également une atteinte au droit d'auteur et à la propriété intellectuelle, susceptible d'être assimilé à un délit de contrefaçon.

En cas de plagiat dans un devoir, dossier, mémoire ou thèse, l'étudiant sera présenté à la section disciplinaire de l'université qui pourra prononcer des sanctions allant de l'avertissement à l'exclusion.

Dans le cas où le plagiat est aussi caractérisé comme étant une contrefaçon, d'éventuelles poursuites judiciaires pourront s'ajouter à la procédure disciplinaire.

5.2. Examens :

Examens finaux :

Un étudiant ne peut solliciter un enseignant au sujet de sa copie ou de sa note avant la publication des résultats validés par le jury.

Contrôle de TD :

L'étudiant est autorisé à consulter sa copie **en présence de l'enseignant**. La note communiquée ne sera validée qu'après délibération du jury.

TP : ATTENTION : Toutes les heures de TP sont des examens finaux.

Tous les règlements sont à lire sur le site : www.fst@uha.fr, onglet « Etudiants » - rubrique « Réglementation ».

5.3. Vie de l'établissement

En lien avec l'épidémie Covid-19 et les contraintes sanitaires : « Les consignes sanitaires en vigueur s'imposent à tous et conditionnent les accès aux bâtiments de l'université. Leur non-respect peut entraîner le refus d'accéder aux locaux ou l'exclusion provisoire des locaux jusqu'à ce que les consignes soient respectées, voire une saisine de la commission de discipline en cas de comportement répréhensible ».